

Du haut du Puy Gaud

juillet 2021



À DÉCOUVRIR
DANS CE NUMÉRO

édito

Le programme
des festivités
de l'été

p.3

p.4

Dossier spécial
BUDGET 2021

Bénévent gagne
des étoiles

p.6

p.16-17

La rue du Marché
prend des couleurs

Maison des
Patrimoines...
on y est !

p.18

p.19

L'AVAP
remplace
la ZZPAUP

Il y a 100 ans...

p.20

p.23

Pêle-Mêle,
spécial économie

p.24

Ce bulletin d'informations
municipales est édité par
la commune de Bénévent.
Il est diffusé gratuitement
à l'ensemble des habitants
de la commune et
disponible en mairie et
à l'office de tourisme.

Le beau temps est là,
les restrictions
diminuent et
Bénévent retrouve
ses couleurs estivales.

Comme
un air
de
fête

LES BÉNEVEN(T)DREDI
LES MUSICALES DE L'ABBAYE
LES MOUTONNADES

MEMENTO

- Les Musicales de l'Abbaye
4 concerts du 23 juillet au 12 août
- Bénévent(t)dredi tout est permis !
les vendredis 2, 16 et 30 juillet
- Les Moutonnades seront bien là !
les 21 et 22 août

BÉNÉVENT PRATIQUE

MAIRIE

- du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- le jeudi de 8h30 à 12h
- 1, rue Sarrazine - 23210 - Bénévent L'Abbaye
- téléphone : 05 55 62 61 43
- courriel : mairie.benevent@gmail.com

- Salle polyvalente en location : contacter la mairie

EDUCATION

- Ecole primaire
3, place de l'Église
Contact : 05 55 62 60 84
- Garderie
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h
- Accueil de loisirs les mercredi et jours de vacances scolaires de 7h à 19h
- Contact : 05 55 80 48 15 (Com'Com Bénévent Grand-Bourg)
- Tarifs et conditions sur : www.benevent-legrandbourg.fr

- Collège Jean Monnet
1, place de la République
Contact : 05 55 62 61 60

BIBLIOTHEQUE

Espace Jean-Pierre Fanaud
ouverte le jeudi de 14h30 à 18h30 (fermée en août)

OFFICE DE TOURISME (accès WIFI en libre-service)

2, rue de la fontaine
Contact : 05 55 62 68 35

- du lundi au samedi de 9h à 18h
- dimanche de 9h à 12h

Renseignements sur :
accueil.benevent@destination-ouestcreuse.com

DECHETTERIE

- du mardi au vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h

SANTE

- Cabinet médical / Dr. Mekhiche
- du lundi au samedi midi
Contact : 05 55 80 36 93 et 07 60 26 60 95
- Cabinet infirmier
- sur rendez-vous, inclus week-end et jours fériés
Contact : 06 78 04 70 60
- Cabinet dentaire / Dr. Moline
- du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 14h30 à 19h
Contact : 05 55 62 61 63
- Cabinet vétérinaire des Tanneries
- du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Contact : 05 55 80 00 26
- Pharmacie de l'Abbaye
- du lundi au vendredi de 9h à 19h30
- samedi de 9h à 12h
Contact : 05 55 62 60 31
- EHPAD Pélisson Fontanier
- 24h/24 et 7 jours / 7
- Contact : 05 55 62 60 35

CARBURANTS

- Station libre-service 24/24 à Carrefour Contact

COMMERCES & ARTISANAT

Nombreux commerces : alimentation, bar-restaurant, hôtel-restaurant, boulangeries, pâtisserie, quincaillerie, tabac-journaux, mécanique, électricité, plomberie...

Retrouvez la liste complète des services et animations de Bénévent l'Abbaye sur :
www.beneventlabbaye.org



L'offre médico-sociale s'étoffe à Bénévent

Depuis le 25 mai dernier, **Mirella CARRERON** exerce en tant qu'Éducatrice Spécialisée au premier étage de la toute nouvelle «Maison des Patrimoines».

Creusoise d'origine, installée avec sa famille dans la commune voisine de FURSAC, Mirella est titulaire d'un Diplôme d'État. Après avoir exercé dans divers services et institutions de Creuse et de Haute-Vienne, spécialiste notamment des troubles autistiques pour la tranche 0/25 ans, elle a fait le choix, et elle est aujourd'hui la seule dans le département, de s'installer sous un statut libéral.

Mirella espère ainsi apporter une réponse aux (trop) nombreuses familles qui patientent sur liste d'attente afin de bénéficier d'une prise en charge par les institutions et perdent un temps précieux pour le traitement des pathologies.

Son objectif est donc double :

- Pallier le manque de place, prégnant à ce jour.
- Proposer à sa clientèle des accompagnements individualisés et adaptés.

Elle exerce en lien avec les structures existantes via des PCPE (Pôles de Compétences des Prestations Externalisées). Mais elle souhaite également tisser des liens avec les écoles (l'école primaire de Bénévent est géographiquement son plus proche voisin), collègues, les psychologues et psychomotriciens...

Parmi les techniques existantes, Mirella maîtrise et utilise volontiers, entre autres, l'art-thérapie. Même s'il est provisoire, le local qu'elle occupe, y est particulièrement adapté. Souhaitons la bienvenue à cette professionnelle qui vient compléter notre offre de santé.

Contact :

- par téléphone au : 09 81 77 65 09
- par courriel à : m.carreron.educ@gmail.com

Lettre d'informations éditée par la mairie de Bénévent l'Abbaye

1, rue Sarrazine • 23210 • BENEVENT L'ABBAYE

Directeur de la publication : Emmanuel Dignac

Rédaction : A. Mavigner / O. Richard / A. Legrand / E. Dignac

Y. Josset / E. Pluviaud

Conception, impression : graal communication • St Goussaud

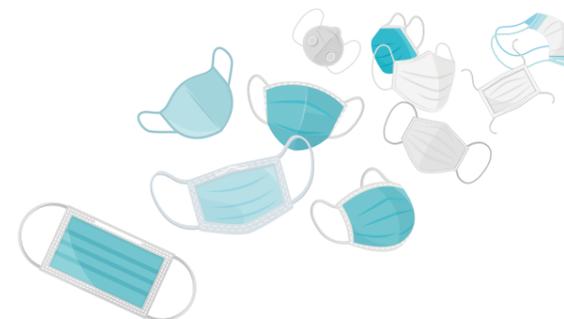
Crédit photos : mairie de Bénévent, Graal, Depositphotos

Imprimé à 800 exemplaires

Reproduction même partielle interdite - juin 2021

Contact : mairie.benevent@gmail.com

Bulletin disponible à la mairie et l'Office de Tourisme et distribué à l'ensemble des résidents de la commune.



Un souffle de liberté

Est-ce la liberté retrouvée ?

Certainement pas !

Un souffle tout de même qui nous vient avec l'été !

Démasqués dans la rue et libres de s'interpeller et d'échanger quelques mots, de ne plus se soucier d'un couvre-feu qui nous obligerait à écouter ; libres de s'installer à la terrasse d'un café ou d'entrer dans un restaurant etc...

Plein de petits gestes retrouvés ; mais une liberté surveillée quand même !

L'épée de Damoclès pend encore sur nos têtes ; trop d'écarts risquent de nous ramener à la case départ et l'automne serait là pour nous le rappeler.

Profitons alors de ce temps qui nous est donné et profitons de l'été ; nos associations ont encore été inspirées pour nous l'offrir en musique et en chansons. Non, Gauvain Sers ce n'est pas encore pour cette année, il faut patienter !

Mais, à nos animations habituelles, concerts, moutonnades ... s'ajoutent les soirées festives des vendredis dans la rue du Marché, que nous propose l'association des artisans et commerçants. La circulation y sera interdite et la rue sera à nous !

Vraiment une excellente idée pour que cet été soit une ode à la liberté et qu'ensemble nous écrivions son nom « *sur les sentiers éveillés, sur les routes déployées, sur les places qui débordent* » comme l'avait suggéré Paul Eluard en 1942 et qui, à ce moment-là de notre histoire, en mesurait son prix.

Son message vaut encore aujourd'hui et nous accuse ! Il nous accuse quand, un dimanche de juin où les français sont appelés aux urnes, une impensable majorité se trouve une bonne raison de les bouder ! Pourquoi un tel désintérêt, un tel désaveu, pourquoi un tel défi à la démocratie ?

Nous qui frémissons de plaisir au souffle léger de cette liberté que l'été nous redonne, qui serons-nous si ce souffle revenait un jour et qu'il soit son dernier ?

Rejoindrons-nous encore Paul Eluard et nous rappellerons-nous ses vers : « *Sur mes refuges détruits, sur mes phares écroulés, sur les murs de mon ennui, j'écris ton nom... LIBERTE* ».

Bonne lecture et passez un bel été.

André Mavigner



Au sommaire

Une éducatrice spécialisée Bénévent Pratique **p.2**

Editorial **p.3**

Festivités estivales **p.4**

BUDGET 2021 : Recettes / Dépenses Investissements
Chaufferie / Assainissement **p.6**
p.6
p.10
p.14

Bénévent étoilée... **p.16**

... le Basket aussi ! **p.17**

Rue du Marché **p.18**

Maison des Patrimoines **p.19**

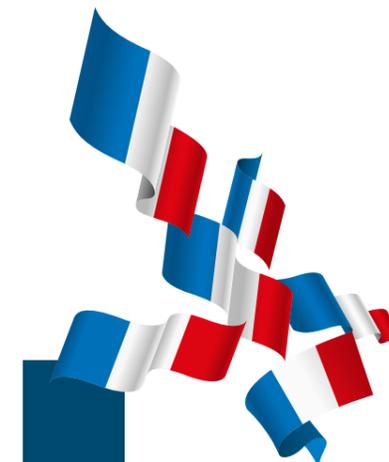
AVAP vs. ZZPAUP **p.20**

Ephad Pelisson-Fontanier **p.21**

Déchets sauvages **p.21**

Il y a 100 ans... **p.22**

Pêlé-Mêlé spécial éco **p.24**





FESTIVITÉS ESTIVALES

Les Musicales de l'Abbaye

Toute l'équipe de l'ACPB sera heureuse de vous accueillir pour ces concerts du festival Les Musicales de l'Abbaye. Cette programmation 2021 fait la part belle à la musique vocale et au Jazz avec une grande soirée en plein air.

PROGRAMMATION

- **vendredi 23 juillet à 21h : Ensemble Sarocchi**
- **vendredi 6 août à 21h : Grande soirée Jazz Manouche**
- **dimanche 8 août à 17 h : Quatuor Vocal Méliades**
- **mardi 10 août à 21 h : Récital d'Orgue - Virgile Monin**
- **jeudi 12 août à 21 h : Concert du Trio Soavita**

DU 23 JUILLET AU 12 AOÛT



Ensemble Sarocchi
Polyphonies Corses
vendredi 23 juillet à 21h

Un concert de l'Ensemble Sarocchi, c'est une découverte des trésors de la musique corse traditionnelle sous ses divers aspects : la magie des polyphonies, profanes et sacrées, l'union de la voix et de la cetera, le grand cistre corse, en hommage au chant des anciens. Un voyage dans le temps au cœur du passé, ponctué de récits sur la vie des femmes et des hommes d'une Corse méconnue, pleine d'humanité, de poésie et d'humour. L'ensemble Sarocchi s'est produit sur de nombreuses scènes françaises et étrangères. Il compte aujourd'hui plus de 700 concerts à son actif.

Grande soirée Jazz Manouche
Swing Time et le Quartet Jazz « les Nouchettes m'amusement »
vendredi 6 août de 21h à 23h30

Ce quartet réunit une formation guitare, contrebasse et violon. Le groupe revient sur les origines du jazz à la Française et des chansonniers qui ont fait swinguer les mots depuis les années 30. De Trenet à Gainsbourg, en passant par Brassens ou Nougaro, c'est au final l'histoire du jazz dans la chanson qui est représentée. Des morceaux élaborés, de l'improvisation, du rythme et des paroles qui racontent des histoires comme on en fait plus. Nous aurons plaisir de retrouver en première partie une très bonne formation creusoise, Swing Time qui s'est produite dans le cadre du festival Jazz à la Sout.

Renseignements / réservations :

Office de tourisme de Bénévent : 05 55 62 68 35
www.musicales-benevent.fr

Tarifs :	plein tarif	tarif réduit*
1 concert :	15 €	8 €
Pass 2 concerts :	26 €	14 €
Pass 3 concerts :	36 €	18 €

*scolaires à partir de 10 ans, étudiants et demandeurs d'emploi.

Quatuor Vocal Méliades
dimanche 8 août à 17 h

Formé en 2008, le Quatuor Méliades est un ensemble vocal féminin désireux de transmettre des émotions, de raconter des histoires, de partager la richesse des polyphonies vocales au plus grand nombre. Pour cela, les quatre chanteuses s'entourent de compositeurs qui écrivent sur mesure pour elles. Charme, proximité, surprises... autant de mots qui pourraient les caractériser.



Virgile Monin
Récital d'Orgue
mardi 10 août à 21 h

Lauréat du concours international d'orgue de Toulouse, Virgile Monin a remporté le premier prix des concours de Biarritz et de Luxembourg, ainsi que le Grand Prix d'Orgue Jean-Louis Florentz. Musicien engagé dans la promotion de l'orgue et de

sa musique, il se produit régulièrement en récital, en France et à l'étranger. Son répertoire varié tend à privilégier l'orgue symphonique, pour lequel il réalise de nombreuses transcriptions.

Concert du Trio Soavita
jeudi 12 août à 21 h

L'ensemble Soavita est né du désir des musiciennes de faire revivre des répertoires anciens. Terres inconnues dont elles goûtent l'audace, la vivacité, parfois même la modernité. Terres de mouvance dont l'interprétation est toujours à repenser, à réinterroger. Terres de liberté pour le musicien en quête d'ailleurs.

21 ET 22 AOÛT

LES MOUTONNADES

Les 19^e Moutonnades auront lieu les 21 et 22 août.

Sur une thématique très «seventies», vous pourrez retrouver la brocante, le marché traditionnel, une exposition de véhicules anciens ainsi que de nombreuses animations autour de notre animal emblématique, le mouton (dégustation des frivolités bénévntines et de l'agneau du baronnais, valorisation de la filière laine...).

Comme d'habitude, les animations musicales (concerts, déambulations) et la fête foraine — place de l'église — vous accompagneront tout au long de ces 2 journées. Participez aussi à la course pédestre et au tournoi de basket...

Enfin, nous vous attendons toutes et tous pour le feu d'artifice qui clôture en beauté ce grand moment festif.

Retrouvez dès mi-juillet le détail de la programmation sur notre page Facebook : [Les-Moutonnades-de-la-Saint-Barthélémy](https://www.facebook.com/les-moutonnades-de-la-saint-barthelemy)



2, 16 ET 30 JUILLET

BÉNÉVEN(T)DREDI tout est permis !

Afin d'accompagner la reprise de l'activité en cette période de sortie (définitive ?) du confinement, la municipalité a validé l'idée d'organiser, en juillet, 3 concerts en plein air, au cœur même de notre cité, rue du Marché.

L'organisation de ces manifestations répond à un triple objectif :

- confirmer, si besoin en est, que Bénévent est un lieu de culture et de fête au sein de notre territoire. Le comité d'organisation des Moutonnades et l'ACPB (Association Culturelle du Pays de Bénévent) œuvrent dans ce sens depuis des années et ce programme sera complémentaire au leur.
- générer de l'activité pour nos commerçants du centre-bourg, et notamment pour ceux qui ont été les plus impactés par la crise sanitaire.
- impliquer les associations culturelles et sportives, dont on connaît la force et l'engagement de leurs bénévoles (nos clubs de football et basket ont adhéré avec enthousiasme au projet).

Un budget a ainsi été alloué et la programmation (sous réserve de confirmation) sera la suivante :

- le **02 juillet**, c'est **DJ JEROM**, animateur internationalement connu... à Bénévent et aux alentours, qui inaugurera ce triptyque.
- le **16 juillet**, les Aubussonnais d'**Americans do it better** distilleront leurs reprises anglo-saxonnes allant des standards jazzy au rock, pop et funk.
- le **30 juillet**, ce sera au tour des **Veilleurs de nuit**, habitués des concerts des Moutonnades, d'animer la soirée.

Sandwicherie et friterie seront proposées par les associations bénévntines. Certains commerçants, ainsi que le collectif «Broc'aux locaux», feront nocturne à l'occasion. Nous souhaitons à tous les participants de belles soirées musicales et, bien entendu, vous enjoignons au strict respect des règles sanitaires.

BUDGET 2021



Vous le savez bien, votre Conseil municipal porte une attention particulière à l'équilibre budgétaire de la commune sans avoir recours aux emprunts. Ce budget 2021 en est, une fois de plus, un bel exemple !

ÉQUILIBRE ET CONTINUITÉ

La commune a clôturé son exercice 2020 par un excédent de **161 386, 56 €** (141 972, 29 € en 2019).

Les opérations d'investissement en cours laissent apparaître des restes à réaliser d'un montant de **711 599 €** en dépenses, de **996 434 €** en recettes.

Ce dossier vous présente les détails du budget 2021 tel que voté par le conseil municipal dans sa séance du 15 avril.

Il s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de **1 198 313,03 €**,
- en investissement à **2 694 615,47 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de recettes

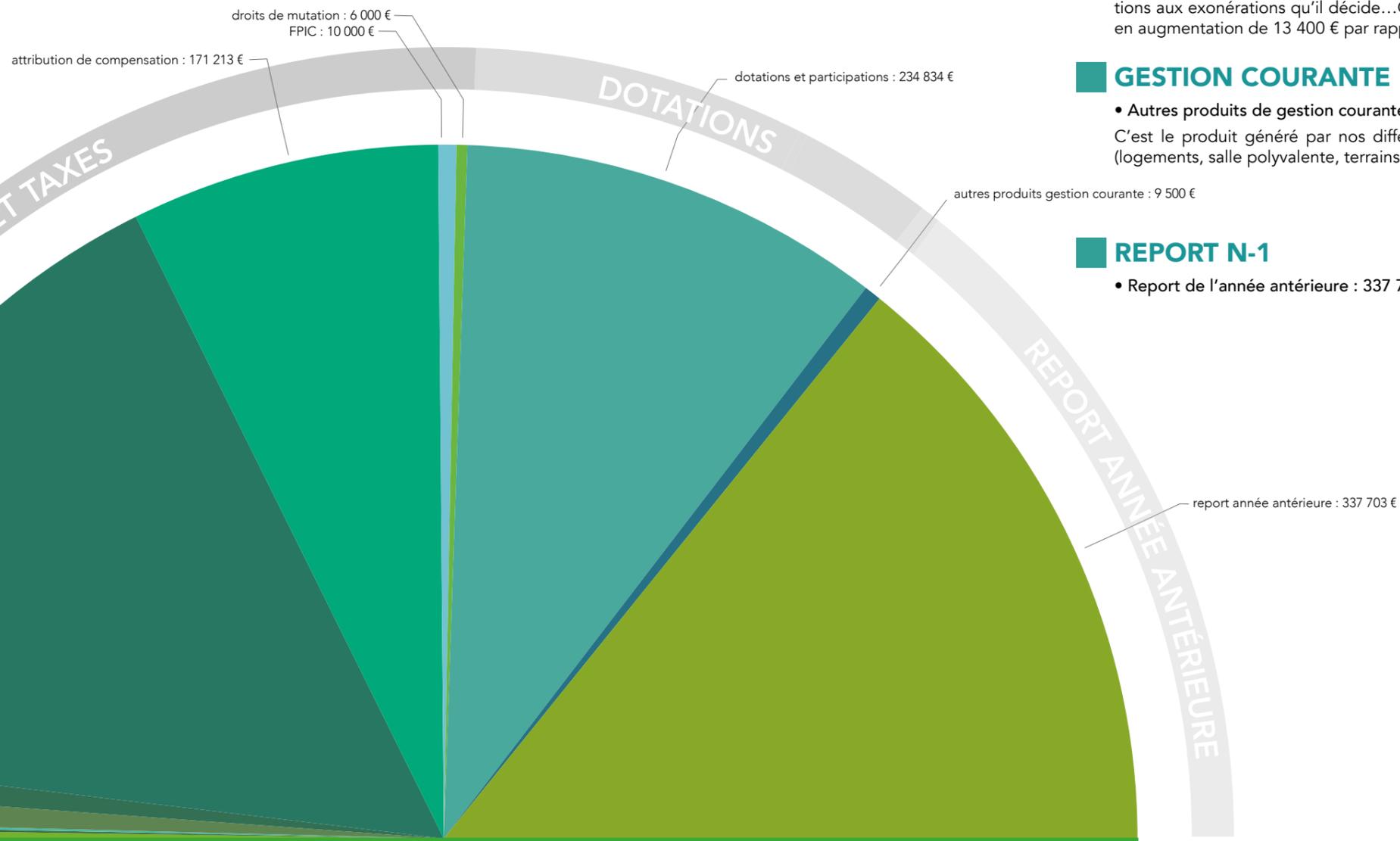
PRODUITS DES SERVICES

- Redevance d'occupation du domaine public : 1 900 € (essentiellement Orange pour son réseau de télécommunications, Enedis, prochainement la fibre)
- Redevances à caractère sportif : 2 000 € (mise à disposition du stade et du gymnase au conseil départemental pour le collège)
- Droits et services périscolaires : 18 000 € (facturation des repas aux parents d'élèves ; la commune revend le repas à son prix d'achat auprès du collège, soit 2,77€ ; la facturation intervient 4 fois dans l'année : novembre-janvier-avril et juillet ; les repas sont facturés pour des absences de moins de 4 jours non justifiées).
- Mise à disposition de personnel : 17 500 € (les budgets annexes « assainissement » et « chaufferie » reversent respectivement 10 000 € et 7 000 € au budget général pour le temps passé par les employés communaux).

REMBOURSEMENT

- Remboursement sur rémunérations : 5 500 € (arrêts maladie, accidents du travail...)

- mise à disposition du personnel : 17 500 €
- droits et services périscolaires : 18 000 €
- redevance à caractère sportif : 2 000 €
- occupation du domaine public : 1 900 €
- remboursements sur rémunérations : 5 500 €



IMPÔTS ET TAXES

- **Impôts directs locaux : 375 829 €.** De nouveaux changements cette année après la suppression (en cours) de la taxe d'habitation, le produit de la part départementale du foncier bâti a été transféré aux communes. Le conseil municipal a fait le choix d'ajouter les taux antérieurs sans appliquer d'augmentation. Les taux appliqués sont donc de 50,72 % pour le foncier bâti et de 61,90 % pour le non bâti.
- **Attribution de compensations : 171 213 €** (C'est ce que reverse la communauté de communes après le transfert à son profit du produit des impôts sur les entreprises).
- **Fonds de péréquation des ressources communales (FPIC) : 10 000 €** (Somme reversée par l'Etat après la suppression de la taxe professionnelle des entreprises, régulièrement en baisse ces dernières années).
- **Taxes additionnelles aux droits de mutation : 6 000 €** (Taxe prise au profit de la commune sur les transactions immobilières ; ce montant devrait être à la hausse au vu des nombreuses ventes constatées ces derniers mois).

DOTATIONS

- **Dotations et participations : 234 834 €**
C'est l'ensemble des dotations que reverse l'Etat à la commune pour son fonctionnement : dotation forfaitaire, de solidarité rurale, de péréquation, compensations aux exonérations qu'il décide... Cette somme est en augmentation de 13 400 € par rapport à 2020.

GESTION COURANTE

- **Autres produits de gestion courante : 9 500 €**
C'est le produit généré par nos différentes locations (logements, salle polyvalente, terrains...)

REPORT N-1

- **Report de l'année antérieure : 337 703,03 €**

CHARGES FINANCIÈRES

- charges financières : 2 300 €

La commune n'a pas d'emprunts, seulement un prêt-re-lais avant le versement d'une importante subvention ainsi qu'une ligne de trésorerie pour assurer la gestion courante.

CHARGES DE GESTION COURANTE

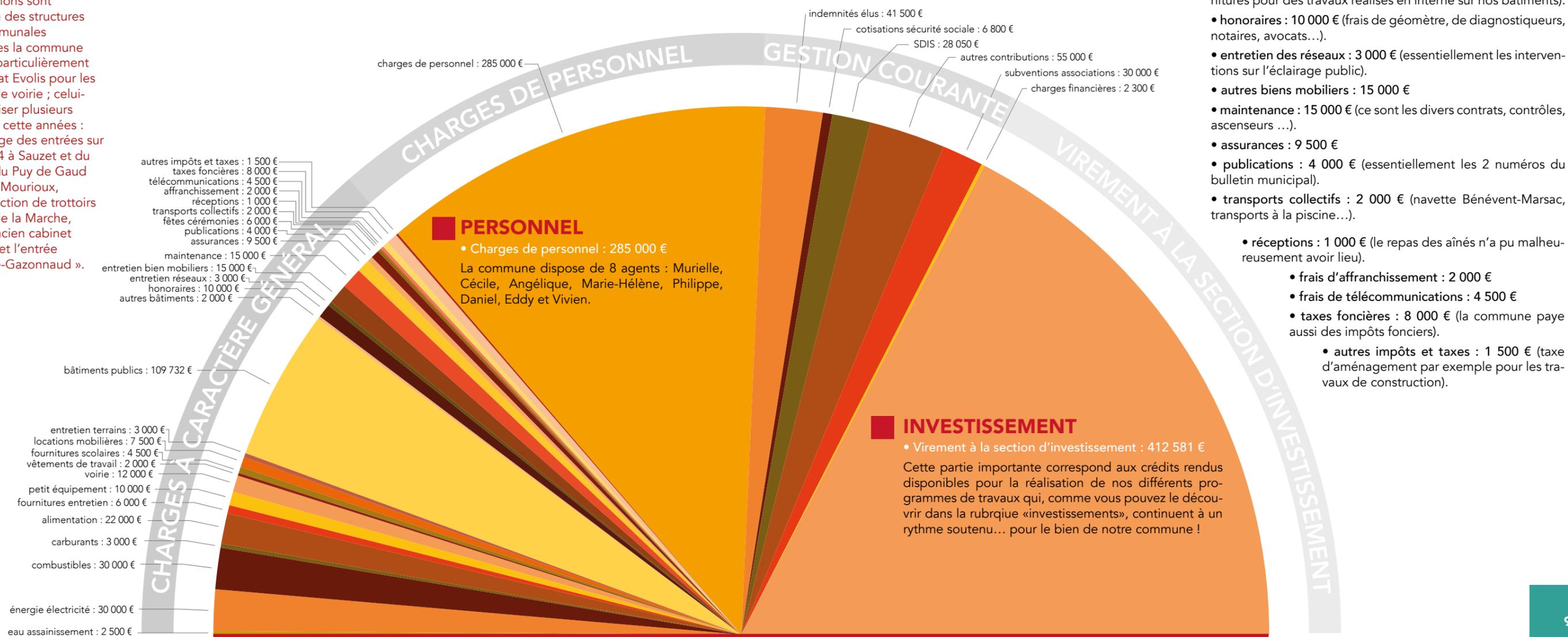
- indemnités des élus : 41 500 €
- cotisations sécurité sociale : 6 800 €
- contribution au service départemental d'incendie et de secours : 28 050 €
- subventions aux associations : 30 000 € (ce crédit n'est pas encore totalement réparti compte tenu des incertitudes qui demeurent quant aux animations estivales).
- autres contributions : 55 000 €

A noter : ces autres contributions sont versées à des structures intercommunales auxquelles la commune adhère, particulièrement le syndicat Evolis pour les travaux de voirie ; celui-ci va réaliser plusieurs chantiers cette année :

- bitumage des entrées sur le GR 654 à Sauzet et du chemin du Puy de Gaud route de Mourioux,
- construction de trottoirs avenue de la Marche, entre l'ancien cabinet dentaire et l'entrée « Tenaille-Gazonnaud ».

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de dépenses



CHARGES GÉNÉRALES

- fêtes et cérémonies : 6 000 € (chocolats, colis...)
- Carburants : 3 000 €
- Alimentation : 22 000 € (facturation des repas pris au collège par les élèves du primaire ; la dépense antérieure avait été de 16 200 € à cause de l'interruption du service ou de la fourniture de repas froids pendant la crise Covid).
- fournitures d'entretien : 6 000 € (produits ménagers et matériels d'entretien...)
- fournitures de petit équipement : 10 000 € et fournitures de voirie : 12 000 € (c'est tout ce qui concerne le petit matériel, les produits d'entretien de la voirie et des espaces publics, des véhicules...)
- vêtements de travail : 2 000 €
- fournitures scolaires : 4 500 € (le nombre prévisionnel d'élèves est encore en hausse, et ce notamment grâce à la demande de parents d'élèves de Fursac qui souhaiteraient que leurs enfants suivent leur scolarité à Bénévent, en école primaire et au collège ; leur demande porte sur l'organisation d'une navette allant du bourg de Fursac à Bénévent, sans avoir l'obligation d'être rattachés à La Souterraine).
- locations mobilières : 7 500 € (photocopieurs, machine à affranchir, nacelle, cylindre, matériels divers...)
- entretien des terrains : 3 000 € (entretien du stade, des espaces sportifs et de jeux...)
- bâtiments publics : 109 731 € ; la dépense 2020 était de 17 180 € ; la différence constitue la « cagnotte », une somme disponible pour faire face à toute dépense nouvelle, à toute opportunité, non prévues au moment de l'élaboration de ce budget.
- autres bâtiments : 2 000 € (petits travaux ou achat de fournitures pour des travaux réalisés en interne sur nos bâtiments).
- honoraires : 10 000 € (frais de géomètre, de diagnostiqueurs, notaires, avocats...).
- entretien des réseaux : 3 000 € (essentiellement les interventions sur l'éclairage public).
- autres biens mobiliers : 15 000 €
- maintenance : 15 000 € (ce sont les divers contrats, contrôles, ascenseurs...)
- assurances : 9 500 €
- publications : 4 000 € (essentiellement les 2 numéros du bulletin municipal).
- transports collectifs : 2 000 € (navette Bénévent-Marsac, transports à la piscine...)
- réceptions : 1 000 € (le repas des aînés n'a pu malheureusement avoir lieu).

- frais d'affranchissement : 2 000 €
- frais de télécommunications : 4 500 €
- taxes foncières : 8 000 € (la commune paye aussi des impôts fonciers).
- autres impôts et taxes : 1 500 € (taxe d'aménagement par exemple pour les travaux de construction).

La section d'investissement est donc équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **2 694 615,47 €**

Découvrez chaque projet séparément avec les financements qui lui sont associés.

A noter : le montant de la récupération de TVA à hauteur de **99 000 €** (qui reflète le montant des travaux réalisés en 2020), la revente de l'immeuble « Vival » pour **30 000 €** et le virement de la section de fonctionnement pour **412 581 €**.

Apparaît en dépenses le prêt-relais de **414 000 €** réalisé dans l'attente du versement d'une subvention pour la Maison des Patrimoines, qui arrive à échéance en 2022 mais dont le remboursement est d'ores et déjà pris en compte.

Si nous réalisons la totalité des travaux prévus avant la fin de l'année, ce qui ne sera évidemment pas le cas (maison « Joly » par exemple), il serait nécessaire de faire un prêt de **321 500 €**. Il n'est pas encore envisagé d'avoir recours à l'emprunt.

INVESTISSEMENT

■ ÉCOLES

Les travaux pour l'éradication du radon sont terminés. Il y aura un contrôle de leur efficacité à l'automne. Le conseil municipal a décidé de faire un bardage autour du préau et de bitumer la cour près des clôtures (mauvaise idée de l'architecte de ne pas avoir prévu ça au départ, les cailloux constituent d'excellents projectiles pour les enfants !).

- Dépenses :
 - Report 2020 : 3 000 €
 - Crédits nouveaux (autofinancement) : 11 000 €
- Recettes :
 - Subvention Etat-DETR en attente de versement : 50 750 €

■ AIRE D'ACCUEIL et de SERVICES CAMPING-CARS

Notre aire d'accueil du Puy de Gaud est désormais en service. La plus grande partie des travaux a eu lieu en 2021. La dépense à reporter était de **90 264 €** ; nous sommes dans l'attente du versement de la subvention de l'Etat-DETR d'un montant de **47 832 €**.

■ AMENAGEMENT ENTRÉES DE BOURG

Un crédit de **9 078 €** est disponible. Il n'y a pas de projet en cours actuellement.

■ CHEMINS RURAUX

Le conseil municipal a pris la décision de confier le renforcement de 2 chemins ruraux à l'entreprise Bruno TIXIER, des Moreaux d'Aulon, pour un coût TTC de **53 000 €**.

Ce sont les chemins partant du carrefour de Montaigut (route de Vieilleville) et rejoignant la route de Mourioux pour l'un, le Puy de Gaud pour l'autre.

■ MAISON DES PATRIMOINES

Le chantier, très perturbé par la crise sanitaire, est enfin terminé. Nous sommes maintenant à la recherche d'artistes ou d'artisans d'art pour remplir les ateliers aux côtés de Maxime Rossignol, le coutelier.

Au 1^{er} janvier, les dépenses prévisionnelles s'élevaient à **292 026 €**. Plusieurs subventions étaient attendues dont le versement ne pouvait intervenir qu'à la fin des travaux :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : 35 622 €
- Conseil départemental de la Creuse : 19 685 €
- Communauté Européenne : 414 376 € (qui explique notre prêt-relais)
- Etat-DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 107 574 €

■ MAISON « JOLY »

C'est l'un des très gros projets de la mandature. Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-bourg, la commune avait fait acquérir cet immeuble, point noir de la rue du Marché, face à la quincaillerie « David », par l'Établissement Foncier de Nouvelle-Aquitaine, au prix de **15 000 €**. Celui-ci va le rétrocéder à la commune pour un prix de **7 à 8 000 €**, correspondant au montant des charges que le propriétaire a eu à supporter pendant la période, le coût de l'achat restant supporté par l'EPF).

Le projet consiste en l'aménagement de 3 logements aux étages et de 2 boutiques en rez-de-chaussée, conformément aux orientations de l'AVAP qui obligent le maintien de surfaces commerciales à ce niveau.

Le conseil municipal a retenu le cabinet d'architecture DAA de Limoges en tant que maître d'œuvre. Le montant prévisionnel de la dépense se situe à **1 000 000 €** et nous sommes encore en recherche de subventions.

Sont attendues les aides suivantes :

- Etat-DETR : 322 505 €
- Etat-DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 314 065 €
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (économies d'énergie) : 14 972 €
- Conseil départemental de la Creuse (programme Boost'Com'Une) : 26 970 €

■ EX-MAGASIN « VIVAL »

La commune avait acquis ce local en tant qu'intermédiaire, dans l'attente qu'Elodie Beynat, gérante de la pharmacie, puisse finaliser son projet de transfert et obtenir toutes les autorisations nécessaires. C'est chose faite. Le local a été revendu à la SCI Ulysse, au prix d'achat.

Toutefois, l'acquisition avait été actée chez Me DELILLE à Dun-le-Pastel fin 2020 et le paiement n'avait pas été sollicité avant la fin de l'année.

Il y a ainsi une dépense reportée de **35 000 €** (30 000 € pour l'immeuble, 1 000 € pour le matériel plus les frais).

■ ACHAT IMMEUBLE « PIGEROL »

La pharmacie va se déplacer de l'immeuble « Pigerol » (descendants de Paul Pellissier) vers l'ancien magasin « Vival ». Les propriétaires, après le décès de M. Pigerol, qui nous avait beaucoup aidés lors de la création du Scénovision, ont souhaité le mettre en vente.

La commune s'en est portée acquéreur au prix de **30 000 €** ; le financement est ainsi assuré par la revente du « Vival » au même prix ainsi que l'inscription d'un crédit complémentaire de **5000 €** pour les frais. Le conseil a retenu Me DROJAT à Felletin (successeur de Me PIGEROL) pour établir l'acte.



INVESTISSEMENT

CHAUFFAGE GÉOTHERMIE

Le conseil municipal a opté pour ce type de chauffage pour les écoles et la Maison des Patrimoines.

Les travaux étaient en cours en début d'année (réceptionnés en mai).

Dépenses reportées : 128 020 €

Subventions attendues :

- Etat-DETR : 158 031 €
- SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) : 35 000 €

CHAUFFERIE BOIS MAIRIE

L'immeuble mairie-trésorerie et les logements des étages seront désormais chauffés au bois-granulés (accès impossible pour la livraison de plaquettes). L'entreprise LEMAIRE de Limoges a été chargée de la réalisation des travaux récemment terminés.

Le conseil municipal a fait de la transition écologique un des axes principaux de sa politique. Son objectif est quasiment atteint : après la réalisation

de ce projet, la géothermie aux écoles-maison des Patrimoines, la chaufferie centrale au bois pour l'Ehpad, le gymnase et l'Espace Jean-Pierre Fanaud, seuls sont encore chauffés au fioul le cabinet médical et les vestiaires du stade. La consommation de fioul, de l'ordre de 150 000 litres précédemment, est désormais inférieure à 5 000 litres.

PROGRAMME CIMETIÈRE

Aucune dépense nouvelle, seulement un report de 7 952 €, excédent 2020, pour financer la réfection de l'abri d'entrée par l'entreprise MO-REAU de Marsac.

La numérisation se poursuit et vous avez été régulièrement destinataire des informations sur cette question. Nous nous donnons encore l'année pour identifier les détenteurs de concessions qui nous sont inconnus à ce jour, un panneau informant de cette situation a été apposé sur chacune des tombes concernées.

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Ce chapitre a nécessité l'inscription d'un crédit nouveau de 40 000 € en fonds propres. Le conseil envisage l'achat d'un véhicule électrique, soit utilitaire, soit compact (type « Goupil », mieux adapté peut-être à nos besoins, disposant d'une benne basculante et pouvant circuler dans les allées du cimetière).

La commune s'est inscrite dans un groupement d'achat porté par le TENAQ (Territoire d'Energies de Nouvelle-Aquitaine), constitué par les syndicats d'énergie de 7 départements de la région.

Le conseil municipal se décidera au vu des offres.

STADE MUNICIPAL

Il s'agit du remplacement du portail d'entrée de la rue Pierre Bonnaud dont la fabrication a été confiée à l'entreprise DEMARGNE de Saint-Dizier Leyrenne (solution bois).

- Report 2020 : 7 500 €

ÉGLISE SAINT-BARTHELEMY

Nouveau et important programme de travaux à l'église, rendu urgent par le constat d'infiltrations récurrentes au niveau du clocher Est. Il est nécessaire de réaliser des travaux de rejointoiement des mesures, de suivi de la couverture, d'étanchéité d'un vitrail et de purges sur les voûtes.

D'autre part, des dégradations sont apparues sur l'orgue suite aux travaux précédents, qui nécessitent un nettoyage complet de l'orgue pour un coût d'opération de 16 000 €. Nous considérons que l'entreprise BLANCHON en est responsable et nous sommes dans une période difficile de négociation entre experts et, n'ayant pas émis de réserves au moment de la réception de travaux (nous ne sommes pas des spécialistes de l'orgue et ignorions ces désagréments), nous comptons sur la bonne foi de l'entreprise...

Ce programme s'élève à 84 695 € (14 695 € de reste à réaliser du programme antérieur, 70 000 € de dépense nouvelle).

L'entreprise SOCOBA de Brive interviendra pour la partie « maçonnerie », l'entreprise MARTINET d'Azéables pour la couverture.

L'Etat interviendra à hauteur de 50 % sur les travaux de l'édifice, soit une subvention de 27 500 €.

Sont attendus les versements des subventions antérieures sur les travaux du clocher ouest : 47 553 € de l'Etat (Monuments historiques) et 23 371 € de la Région Nouvelle-Aquitaine.

MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE

Surprise ô combien agréable d'apprendre que le Guide Vert MICHELIN nous a attribué, c'est une première, une étoile pour notre église. Nos travaux de préservation se poursuivent (autre programme) ainsi que ceux de sa mise en valeur. La couverture en bardeaux du clocher ouest a été réalisée, l'accessibilité au public atteint de handicap aussi ; l'engazonnement de la place de Juillet améliore le cadre de vie de la population et des visiteurs.

Le conseil municipal a souhaité poursuivre ses efforts par une mise en lumière de l'ensemble des bâtiments de l'abbaye, accompagnés dans ses choix par les techniciens du SDEC.

Coût de l'opération : 170 000 € TTC

Subventions attendues :

- Etat-DETR : 28 300 €
- SDEC : 70 796 €

D'autre part, la commune a sollicité une subvention de 17 500 € auprès de la Fondation Crédit Agricole Centre France. Quel que soit son montant, il viendra en diminution de la quote-part communale qui, dans le meilleur des cas, serait de l'ordre de 20 000 €.



ASSAINISSEMENT

L'année budgétaire se clôture sur un excédent de fonctionnement de **13 017,37 €**, en forte diminution par rapport à 2019 (32 537, 65€).

Cet écart s'explique par la renégociation des prêts en cours et le paiement des pénalités sur cet exercice (le nouveau prêt est au taux de 0,40).

La section d'investissement présente un excédent de **68 021,45 €**, qui va nous être nécessaire car **les mauvaises nouvelles s'enchaînent** : le curage de la lagune route de Marsac n'a pu être réalisé pour cause de Covid et l'Etat a suspendu l'autorisation d'épandage des boues sur les terres agricoles. Le coût d'un traitement, quel qu'il soit si la décision de l'Etat est maintenue, ne sera pas le même !

Et la **station de traitement de Luchaire**, mise en service en 1974, donne des signes de dysfonctionnement inquiétants.

Nous avons pris contact avec les financeurs habituels, Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental, pour son remplacement ; **ceux-ci exigent en préalable la mise en place d'un schéma directeur**, un diagnostic complet de la totalité de notre réseau, financé à 50% par l'Agence et 25% par le département. Au terme de la procédure d'appel d'offres, c'est le cabinet Impact Conseil de Châtelus-le-Marcheix qui a été retenu.

Le transfert de ce service à la Communauté de Communes, au plus tard le 1^{er} janvier 2026, nous inquiète, tant en matière de gestion qu'en coût prévisionnel car, malgré cette augmentation, le pire est sans doute à venir (en prix mais aussi en qualité de réseaux) !

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 103 772,37 €, celle d'investissement à 149 237, 75 €.



Face à cette situation désagréable, dans la perspective de lourdes charges à venir, le conseil municipal n'a pu faire autrement que d'augmenter la taxe, arrêtée à 70 € pour sa part fixe et 1 € au m³ d'eau consommée pour la part variable.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 103 772 €

- Charges à caractère général : 56 975 €
 - Eau, énergie : 3 000 €
 - Entretien des réseaux : 32 316 € (c'est sur cette ligne qu'est inscrite la « poire pour la soif », qui doit permettre de faire face à tout mauvais événement en cours d'année)
 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires : 1 500 € (analyses et diverses interventions).
- Charges de personnel : 10 000 € (versement à la commune pour la mise à disposition des agents communaux).
- Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux : 6 000 € (collectés sur votre facture et reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).
- Charges de gestion courante :
 - Créances admises en non-valeur : 3 000 € (il faut régulièrement constater des dettes irrécouvrables)
- Charges financières :
 - Intérêts des emprunts : 1 238 €
- Dotation aux amortissements : 45 320 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 71 000 €

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées du produit des taxes prélevées auprès des abonnés (65 000 € + 6 000 € Agence de l'Eau)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 149 238 €

- Immobilisations incorporelles : 57 500 € (schéma directeur confié à Impact Conseil)
- Immobilisations corporelles : 44 472 € (curage de la lagune)
- Emprunts : 27 511 € (remboursement du capital)
- Opérations de transfert entre sections : 19 755 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 149 238 €

- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 45 320 €
- Subventions :
 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 23 931 €
 - Conseil Départemental : 11 965 €



CHAUFFERIE-BOIS

Déjà 7 années de fonctionnement pour notre chaufferie au bois Ehpad-Gymnase-Espace Jean-Pierre Fanaud.

Le budget de fonctionnement 2020 fait apparaître un déficit de 23 526,65 €, causé seulement par la renégociation du prêt et l'affectation des pénalités de renégociation à cette section (le nouvel emprunt a été consenti au taux de 0,48). Mais, pas de panique, l'excédent d'investissement est de 146 176,69 € !

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Energie-électricité : 3 200 €
- Fournitures de petit équipement : 5 000 € (entretien chaudières)
- Maintenance : 5 000 € (dont contrat d'entretien entreprise Parbaud)
- Frais de personnel : 7 500 € (versement au budget communal pour la mise à disposition des agents)
- Intérêts des emprunts : 1 933 €
- Dotations aux amortissements : 28 182 €
- Reprise du déficit de fonctionnement : 23 537 €

RECETTES

Les recettes sont constituées par le produit de la vente de l'énergie à l'Ehpad et à la commune (gymnase et salle polyvalente) pour un prévisionnel de 100 883 €.

La consommation 2020 a connu une baisse importante pour cause de pandémie avec la sous-utilisation du gymnase et des salles de l'Espace Jean-Pierre Fanaud.

La consommation de plaquettes a été de 1 275 m³ (alors qu'elle tournait habituellement autour de 1 500).

Rien à signaler sur la section d'investissement dont les recettes sont constituées par le report de l'excédent 2020 (146 177 €) et le produit des dotations aux amortissements (28 182 €).

L'annuité d'emprunt en capital s'élève à 31 045 €.

BUDGET 2021 EN BREF

FONCTIONNEMENT :
1 200 000 €

INVESTISSEMENT :
2 700 000 €

- Un budget à l'équilibre
- Pas d'augmentation de l'impôt foncier bâti et non-bâti
- Des investissements financés sans emprunt

- 3 projets phares :
 - la Maison des Patrimoines
 - la Maison Joly
 - les modes de chauffages

L'église à l'honneur Un peu plus près des étoiles...



6 nouvelles étoiles en Creuse pour 2021 qui viennent s'ajouter au classement des Guides Michelin Vert des sites, monuments et villages de notre département.

Un réel plaisir, une fierté non dissimulée quand nous avons appris l'attribution d'une étoile au Guide Vert Michelin à notre église ! Une récompense qui nous met encore un peu plus en avant et qui est la reconnaissance de nos efforts dans la valorisation de notre patrimoine, qui traduit aussi la pertinence de nos choix « politiques » dans la gestion de notre cité.

Dans la poursuite de notre objectif de développement économique par ce levier, cette étoile sera un outil de plus à notre disposition, à la disposition surtout de nos commerçants, de nos artistes ou artisans d'art qui ont maintenant un lieu pour exprimer leur talent dans notre « Maison des Patrimoines », car ce sont les professionnels qui constituent la pièce essentielle de l'édifice.

Créés en 1926 par Michelin, le Guide Vert recense le patrimoine culturel et naturel de nos régions.

Un réel plaisir oui, car, comme pour les restaurants, **on ne sollicite pas une étoile au Guide Michelin** ; ce sont ses « envoyés » qui viennent à l'improviste, qui ne rencontrent personne, et qui sont les seuls juges ! Les étoiles sont attribuées en fonction de 9 critères, discutés et validés par une équipe d'éditeurs et d'auteurs. Une étoile signifie « intéressant », deux « mérite un détour » et trois « vaut le voyage ».

Un plaisir de voir nos récents efforts reconnus : couverture en bardeaux de châtaignier du clocher Ouest, réalisation de l'accessibilité de l'abbatiale, réaménagement de la place de Juillet (et, dans le même esprit, la réalisation d'un chauffage géothermie sur les 2 ailes de l'abbaye).

Et quel plaisir aussi d'être reconnus en même temps que **le superbe arboretum de La Sedelle à Crozant** (un amical salut à Neil et Philippe Wanty), **les jardins de Val Maubrunne à La Brionne** (la proximité de ces deux-là peut nous amener des visiteurs), **les Pierres Jaumâtres à Toulx Sainte Croix**, les ateliers Pinton à Felletin et le village « perché » de **Saint-Georges Nigremont** cher à son maire René Roulland. Six nouveaux sites de visite qui s'ajoutent aux 17 précédemment recensés sur le département.

Nous avons franchi la 1ère marche ; nous ne pouvons qu'aspirer monter sur la deuxième !

Nous n'étions pas encore informés que nous avons lancé le projet de mise en lumière, d'illumination du site de l'abbaye, encore un projet ambitieux qui nous vaut les soutiens financiers de l'Etat, du Syndicat Départemental des Energies (accompagné dans cette mesure par le Conseil départemental) et de la Fondation du Crédit Agricole Centre-France.

Il nous restera encore à réaménager les places de l'église et de Villers, puis à espérer une nouvelle visite des équipes du Guide Vert Michelin. Banco ?

Le BASKET a aussi son étoile !



Une première en Creuse... L'Amicale Laïque Bénévent Basket, lauréat du Label FFBB Citoyen MAIF, décroche sa première étoile.

En répondant à une partie des 40 critères définis, l'ALBB vient de recevoir sa première étoile, une reconnaissance pour son engagement au delà de la pratique sportive.

Cinq grandes thématiques articulent la grille d'évaluation : éthique et respect, environnement et transition écologique, intégration et diversité, solidarité et partage ainsi que la pratique féminine et féminisation.

Ce Label vise à encourager et valoriser les initiatives locales des clubs qui s'engagent dans une démarche en faveur du Développement Durable.

En route pour un projet citoyen structuré et durable !



Autre satisfaction pour l'ALB, Angèle BIDEZ a remporté le challenge régional benjamine à Eyzerac samedi 5 juin. Elle a donc représenté le club le 19 juin aux finales nationales à PARIS BERCY et s'est classée dans le « top ten » ! Elle succède à Lise SANMARTANO qui avait elle aussi gagnée la finale régionale en 2020 mais n'avait pu se rendre à Bercy pour raisons sanitaires. Angèle intègre également le pôle espoir tout comme l'avait fait Lise. C'est donc une reconnaissance de notre formation et une fierté pour Bénévent.

Toujours en basket, le programme estival est chargé avec des stages offerts à nos jeunes licenciés ainsi que des animations 3x3 pendant les différentes fêtes de notre territoire : Lézart Vert à Fursac, Brocante à Marsac, Saint-Roch à Grand-Bourg et Moutonnades à Bénévent. Ces nombreuses animations ont été concoctées par le salarié du club Rémi DUMAS. Ce dernier a validé la formation Diplôme analyste vidéo de basket 3x3 avec la Fédération Française de Basket. Elle consistait à se perfectionner dans la maîtrise des outils d'analyse vidéo, sur les contenus technico-tactique du 3x3 et sur l'analyse des performances des équipes 3x3. La formation s'est déroulée à Paris (avec une évaluation en mai à Voiron) sur un tournoi préparatoire aux jeux olympiques. Il se murmure que Rémi pourrait intégrer le staff de l'équipe de France pour les jeux olympiques de Tokyo. Affaire à suivre ...

Terminons par la dernière bonne nouvelle côté basket : pour la saison 2021/2022 le club proposera ses licences aux jeunes (de 4 à 18 ans) entre 0 et 15 € pour une pratique ouverte à tous à moindre frais. Ceci est possible grâce aux aides de la Fédération, de la Région, du Département et des partenaires privés qui n'ont cessé d'accompagner le club.

Plus d'informations à retrouver sur le site : <http://www.beneventbasket.fr/>



Angèle BIDEZ
Laurate
Challenge régional benjamine

JEUNES -7 AU 9 JUILLET 2021

EX3

9h00 - 10h30	U9
10h30 - 12h00	U11
14h00 - 16h00	U13 - U15

Mercredi 7 juillet FURSAC
Jeudi 8 juillet FURSAC
Vendredi 9 juillet FURSAC
Samedi 10 juillet FURSAC (DÉPARTS À 10H00)
HORAIRES À CONFIRMER

Toulx: Route de Guéret, les restes
En cas de pluie → Gymnase de Bénévent

STAGE GRATUIT
16 PLACES PAR GROUPE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
STAGES.QUESTCREUSE@GMAIL.COM

JEUNES -27 AU 31 JUILLET 2021

9h00 - 12h00	U9-U11
13h00 - 16h00	U13 - U15

Lundi 26 juillet LA SOUTERRAINE PARONDELLE
Mardi 27 juillet LA SOUTERRAINE PARONDELLE
Mercredi 28 juillet BENEVENT L'ABBAYE
Jeudi 29 juillet BENEVENT L'ABBAYE
Vendredi 30 juillet BENEVENT L'ABBAYE

STAGE GRATUIT
16 PLACES PAR GROUPE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
STAGES.QUESTCREUSE@GMAIL.COM

JEUNES -23 AU 27 AOUT 2021

9h00 - 12h00	U9-U11
13h00 - 16h00	U13 - U15

Lundi 23 août LA SOUTERRAINE PARONDELLE
Mardi 24 août LA SOUTERRAINE PARONDELLE
Mercredi 25 août BENEVENT L'ABBAYE
Jeudi 26 août BENEVENT L'ABBAYE
Vendredi 27 août BENEVENT L'ABBAYE

STAGE GRATUIT
16 PLACES PAR GROUPE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
STAGES.QUESTCREUSE@GMAIL.COM

La rue du Marché reprend des couleurs

La rue du Marché, c'est l'image que l'on a de Bénévent, que l'on garde d'une cité commerçante qui résiste et qui se bat.

C'est notre chance d'avoir ici rassemblées plusieurs activités de commerce, d'artisanat ou de service. Le conseil municipal s'est fait une priorité de sa revitalisation et veut se donner les moyens de cette ambition.

Dès que le magasin « Vival » a été mis en vente, il en a décidé l'acquisition, seulement pour donner à Elodie Beynat le temps de faire mûrir son projet de **transfert de sa pharmacie** dans cet espace et d'obtenir toutes les autorisations qui lui étaient nécessaires. Elodie a eu le feu vert de l'agence Régionale de Santé et les travaux sont en cours. Très prochainement votre pharmacie « relookée » sera donc au 12 rue du Marché, face à la boutique « relookée » de la **boucherie Pradeau**. La commune lui a rétrocédé ce bien à son prix d'achat (30 000 euros).

L'ambition de la collectivité, c'est de mettre en place les conditions d'accueil de professionnels, pas de les remplacer, à chacun ses compétences. Constatant la mise en vente de l'immeuble « Pigerol », abritant actuellement la pharmacie, et l'intérêt qu'il suscitait, le conseil municipal a décidé de l'acquérir, le prix de vente de l'un équivalant le prix d'achat de l'autre. Quatre projets se sont déjà manifestés, mais tous les porteurs ne sont intéressés que par le rez-de-chaussée. D'autres se manifesteront peut-être, avant que les élus ne choisissent celui qui aura leur préférence. La question n'a été qu'effleurée mais la volonté qui s'exprime est bien d'accompagner la création d'activités nouvelles afin de mailler au mieux le tissu et de conforter, de dynamiser l'existant.

Nous aurons donc **bientôt une nouvelle vitrine** et de nouvelles couleurs sans doute, dans une rue qui se remarquait déjà pour ça, souvenir des années 90 et du projet « Belles façades bénéventines » qu'avaient initié la communauté de communes et l'Office de Tourisme, à un moment où ils avaient, l'un et l'autre et conjointement, enclenché une vraie dynamique sur le territoire, accompagnés par la municipalité de Jean-Pierre Fanaud, dans cette démarche innovante alors.

Il restera à la commune à jouer son rôle : redonner un intérêt aux 2 étages de l'immeuble, dont on n'imagine guère qu'ils soient utilisés à d'autres fins qu'à l'accueil de résidents, autre priorité municipale dans sa volonté de **revitalisation du centre-bourg**. Ce projet mûrira le temps des travaux de réhabilitation de l'immeuble « Joly » à l'autre bout de la rue, le temps aussi pour nous de convaincre nos habituels partenaires ; sans l'accompagnement financier qu'ils nous accordent, les moyens de notre collectivité n'y suffiraient pas. Le rythme des investissements que nous réalisons doit vous enlever tous les doutes !

A chacun ses compétences, nous l'avons dit. Ça, nous savons assez bien le faire !



Lex-immeuble «Vival» devient la nouvelle pharmacie, la boucherie Pradeau se relooke, un projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie est en cours, l'immeuble «Joly» accueillera de nouvelles activités... ça bouge à Bénévent !



La Maison des Patrimoines est en bonne voie

Nous tenions à ce projet de rénovation de cette aile de l'abbaye, quasi désertée depuis le transfert de l'école maternelle à Marsac. Comment aurait-il été envisageable d'améliorer l'image du bourg en n'agissant pas sur un de ses bâtiments emblématiques, qui se dégradait à vive allure ?

Un dossier bien géré...

C'était un dossier difficile car une telle réhabilitation est énormément coûteuse (1 137 000 €) et il nous fallait rassembler plusieurs partenaires financiers autour d'un projet, se donner du crédit et prouver notre capacité malgré la taille de notre collectivité.

Ce fut chose faite dans le projet de **Maison des Patrimoines-Pépinière d'artistes et d'artisans d'art**, (toujours et encore, inlassablement, dans notre politique de développement économique par la valorisation du patrimoine).

et placé dans de bonnes mains !

L'architecte retenu a été le cabinet DAA de Limoges, accompagné par les bureaux CITE 4 (Bureau de contrôle Fluides et Thermiques- Feytiat) et HEMERY (BET Structure- Limoges).

Le contrôle a été assuré par l'APAVE (Montluçon) et la coordination par CORDIA (Guéret). Les entreprises intervenantes ont été les suivantes :

- VRD-Gros Œuvre :
 - MH CONSTRUCTION (Saint-Victor en Marche)
 - DIJON BTP (Saint-Agnant de Versillat)
- Charpente bois- couverture :
 - MOREAU (Marsac)
- Charpente et structures métalliques :
 - BRISARD NOGUES (Feytiat)
- Menuiseries extérieures et intérieures :
 - MIROITERIE RAYNAUD (Limoges)
- Plâtrerie- Peinture :
 - GIRAUD (Chambon sur Voueize)
- Revêtements de sols :
 - COULEURS DECO (La Châtre)
- Chauffage-ventilation-plomberie :
 - PAROTON (Guéret)
- Electricité :
 - AEL (Limoges)
- Ascenseur- élévateur :
 - ORONA (Clermont-Ferrand)

Les aides obtenues :



• **UNION EUROPEENNE-FEADER**
(Fonds Européen Agricole pour le Développement rural)
414 377 €



• **ETAT-DETR**
(Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
242 369 €



• **REGION NOUVELLE-AQUITAINE**
123 859 €



• **DEPARTEMENT de la CREUSE**
109 266 €



• **FONDATION CREDIT-AGRICOLE CENTRE-FRANCE**
10 000 €

Les aides représentant près de 900 000 €, le reste à charge pour la commune est donc devenu très supportable ; il a été apporté en fonds propres, sans appel à l'emprunt.

Ce chantier a bien évidemment grandement souffert de la crise du Covid, maintes fois retardé, mais les 8 ateliers peuvent désormais être **mis à disposition d'artistes ou d'artisans d'art** dans le cadre d'un règlement arrêté par le conseil municipal lors de sa réunion du 28 mai : une **occupation temporaire de 3 années** avec loyer progressif, l'entreprise pouvant opter pour un maintien dans les locaux pendant **5 années supplémentaires**, le temps pour elle de trouver des locaux ailleurs (de préférence dans le bourg bien sûr, c'est notre objectif).

À RETENIR

Tous les travaux que vous entreprenez sont soumis aux autorisations habituelles, permis de construire ou déclaration préalable.



Décidée en 2015, la transformation de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) arrive enfin à son terme et vaudra SPR (Site Patrimonial Remarquable) dès sa mise en application.

L'AVAP remplace la ZPPAUP

De quoi s'agit-il ?

D'un nouveau document d'urbanisme qui a pour objet d'améliorer la prise en considération du patrimoine architectural et du paysage de Bénévent, lesquels constituent des richesses non renouvelables. La dégradation d'un paysage est définitive et il faut ainsi exercer une certaine vigilance.

Notre patrimoine, sous toutes ses formes, constitue aussi un véritable « fonds de commerce » à partir duquel on peut développer notre attractivité et apporter un soutien à l'économie locale, particulièrement à nos commerces. Et ceux-ci en ont besoin, confrontés toujours à une baisse démographique sur leur territoire habituel de chalandise. Amener une clientèle nouvelle c'est participer à leur développement ou à leur maintien et assurer des commerces de proximité à la population.

Cette procédure a été longue et compliquée, la compétence « Urbanisme » ayant été transférée dans un premier temps à la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg, puis à celle de Monts et Vallées Ouest Creuse et, après la dissolution de celle-ci, revenue à la première, la commune devenant seulement « partenaire » de la démarche.

C'est le cabinet d'André DAVID, architecte de Chamalières (Puy de Dôme), associé à celui de Claire BAILLY, architecte paysagiste, qui avait été retenu et qui arrive au terme de sa mission (enquête publique terminée depuis le 16 avril).

La commune, à l'origine du projet, a bénéficié des aides de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de l'union Européenne au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), pour un total de subventions de 80%.

L'AVAP proposera 4 zones principales de protection :

- le bourg historique et traditionnel autour de l'abbatiale,
- les entrées de bourg et les hameaux,
- la ville « moderne »,
- une zone naturelle (celle-ci sur un territoire très diversifié : jardins, parcs, zones de loisirs, espaces naturels ou agricoles...).

Les mesures de protection ne sont évidemment pas les mêmes ici ou ailleurs. Les « contraintes » pèsent essentiellement sur l'aspect extérieur.

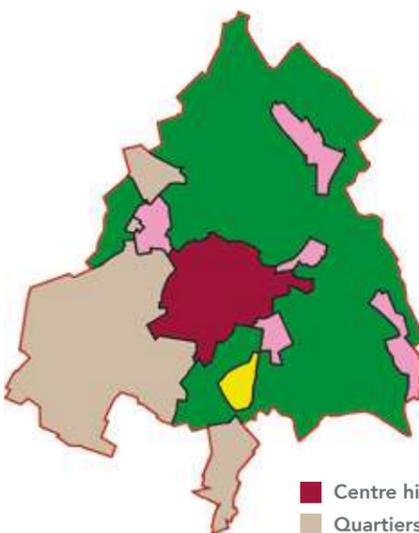
ATTENTION : tous les travaux que vous entreprenez restent soumis aux autorisations habituelles, permis de construire ou déclaration préalable. Vous devez toujours faire une demande pour des travaux qui modifient l'extérieur de votre habitation (murs, fenêtres, volets...). Certains artisans pourraient vous dire : « faites ce que vous voulez, quand ce sera fait, ils ne vous feront pas défaire ». Méfiez-vous ; avec l'accompagnement de l'Architecte des Bâtiments de France, nous avons récemment fait déposer une porte métallique « affreuse », posée sans autorisation sous un porche. Dépense inutile pour le propriétaire qui doit maintenant recommencer !

Ce n'était sans doute qu'une première ; nous aimerions pourtant que ce soit une dernière.

« Un homme averti en vaut deux », avait prévenu l'auteur Maurice Dekobra. Cette citation devenue proverbiale n'échappe à nul d'entre vous, à nul d'entre nous !

4 zones de protection retenues qui conditionnent l'aspect extérieur de vos travaux.

Le dossier AVAP est téléchargeable sur le site Internet de Bénévent : www.beneventabbaye.org/avap



- Centre historique et patrimonial
- Quartiers modernes
- Faubourgs et hameaux (entrées de bourg)
- Urbanisation future
- Secteur protégé à dominante naturelle



Ehpad Pelisson-Fontanier

Quelques mots sur notre Ehpad dont l'activité en fait un pilier de notre économie locale avec désormais près de 100 emplois, toutes prestations confondues.

Nous vous devons cette information car la commune s'était portée caution, ainsi que celle de Grand-Bourg, d'un quart du prêt réalisé à la construction, le département garantissant l'autre moitié.

Rendons tout d'abord hommage à l'ensemble des personnels qui, face à une crise sanitaire d'une envergure imprévisible, ont répondu présents pour assurer la protection et le bien-être des pensionnaires, malgré les difficultés auxquelles ils ont dû faire face et l'impact qu'a pu avoir leur investissement sur leur vie personnelle.

La crise a évidemment perturbé le fonctionnement de l'établissement qui a dû un temps reporter des admissions et qui a conséquemment subi des pertes de recettes, lesquelles ont légèrement déséquilibré le budget. Mais rien d'inquiétant, toutes les chambres sont aujourd'hui occupées et certains demandes sont en liste d'attente. Il faut noter que plus de 40% des 80 résidents proviennent du canton (70% du département, les autres majoritairement de Haute-Vienne). Nous venons d'apprendre par ailleurs le départ de la directrice, Louise Rothé, à qui nous souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Essentiel sur notre territoire, l'Ehpad Pelisson-Fontanier l'est d'autant plus qu'il a su annexer de nombreux services à son activité principale :

- ALLO REPIT Ouest Creuse, le service de répit pour les aidants. Son activité a bien sûr été très perturbée par la crise. 26 familles en ont néanmoins bénéficié.
- Depuis 2019, l'ACCUEIL de JOUR et NUIT propose 4 places et a atteint un taux d'occupation très encourageant, malgré la situation. Une 5^{ème} place lui sera bientôt attribuée.
- La PLATEFORME d'ACCOMPAGNEMENT et de REPIT a été rattachée à notre établissement ; adossée à l'accueil de jour, elle propose d'accompagner les aidants du nord du département qui s'occupent d'un proche atteint d'une maladie neurodégénérative (maladie d'Alzheimer, Parkinson ou sclérose en plaques).
- Enfin, depuis le 1er janvier 2021, c'est l'Ehpad Pelisson-Fontanier qui assure la gestion du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), installé à Grand-Bourg et qui était géré antérieurement par une association présidée par Daniel DUMAS, maire de Marsac (qui avait succédé à Pierre MOREAU, président depuis son origine, au début des années 90).



CONTACTS

Secrétariat : 05 55 62 60 35
Infirmière coordinatrice : 05 55 62 00 23
Infirmières : 05 55 62 04 27
Services Allô Répit / Accueil de jour / Accueil de nuit : 06 75 91 11 49

ehpadbenevent.fr



Afin d'éviter un engorgement de votre déchèterie, ADOPTEZ LES BONS GESTES



DÉCHETS SAUVAGES MARRE DES INCIVILITÉS !

C'est trop peu de le dire et de le répéter ! Vraiment marre des incivilités ! Quand les gens vont-ils comprendre que seuls les verres sont acceptés dans les conteneurs à verre, qu'il faut repartir avec le contenant qui en a permis le transport, qu'il ne faut pas déposer d'ordures ménagères au pied des conteneurs à verre, ni d'ailleurs au pied des autres puisqu'ils sont là pour les recevoir, qu'il y a des conteneurs spécifiques pour les vêtements ... et que le parking du magasin Carrefour, particulièrement, n'est pas une décharge à ciel ouvert !

C'est simple et pratique ; c'est propre quand chacun l'est aussi ! Alors, comment expliquer ces comportements irrespectueux, qui pourrissent le quotidien de tout le monde et qui participent à donner une mauvaise image de nous ? Rien, rien ne peut les justifier ! Vous êtes prévenus : tout délinquant qui sera clairement identifié sera poursuivi ! Il n'y aura aucune faiblesse, puisque seule la sanction semble pouvoir influencer sur ces comportements !

Félicitons-nous néanmoins de la très forte fréquentation de la déchetterie, au point que son gestionnaire EVOLIS appelle aussi à plus de discipline (ne s'y rendre que pour des dépôts essentiels et regrouper nos apports, apporter le verre et les recyclables dans les points d'apport volontaire, faire reprendre les déchets électriques ou électroniques par les commerçants, réutiliser les déchets verts après broyage, trier dès le domicile...).

Vous avez sans doute remarqué que le conteneur à verres du carrefour de Sauzet, qui était sur une propriété privée, a été déplacé. Il est désormais route de Mourioux, près du local des services techniques du département.

IL Y A 100 ANS

14-18



Depuis 5 années cette rubrique est essentiellement consacrée à la guerre de 14-18, hommage rendu aux 90 jeunes béneventins qui ont été sacrifiés au nom de la folie des hommes. 90 gamins arrachés à leurs proches, à leur famille, à leurs amis, à leur terre.

Un coup terrible porté à notre territoire qui, trop dépourvu déjà, avait déjà vu partir les siens vers des horizons plus radieux, et leur migration s'accéléra. La Creuse ne s'en remettra pas et, à chaque recensement, constatera une nouvelle baisse démographique.

Dès la fin du massacre, le conseil municipal, comme dans toutes les communes de France, a décidé d'honorer ses enfants disparus et transmettre aux générations futures le témoignage de ce que fut leur pauvre destin.

Nos élus ont voulu leur dresser un monument qui soit « à la fois simple et important, sévère et original », en granit du Compeix. Œuvre des architectes Delaitre et Prunier et du sculpteur Giraud, il a été érigé par l'entrepreneur local Chastagnac. Le coût de l'opération s'éleva à 23 690 francs. L'Etat avait octroyé une subvention de 3 000 francs et la souscription lancée auprès de la population avait rapporté la coquette somme de 6 323 francs.

Le monument fut inauguré le 28 mars 1921. Léonce Prévôt nous en laisse un témoignage au travers de 2 cartes postales, malheureusement éditées à partir de photos de moindre qualité.

84 noms y étaient inscrits ; **6 autres auraient dû y apparaître**, omis peut-être ou soldats décédés postérieurement, des suites de leurs blessures, ou bien encore le cas particulier du capitaine René Dutheil, qui traversa celle-ci et continua les combats pour la France, mort en 1926 de maladie contractée lors de la guerre de Syrie et du Levant. **Une plaque portant leurs noms sera inaugurée le 11 novembre prochain.**



Complémentaire santé & prévoyance

Un engagement solidaire et social

Soucieuse de venir en aide à ses habitants, votre commune a mis en place une « mutuelle santé communale » permettant :

- ✓ De ne plus renoncer aux soins,
- ✓ De cesser de payer trop cher votre mutuelle et d'optimiser votre pouvoir d'achat,
- ✓ De bénéficier de tarifs négociés, grâce à l'implication des élus locaux,
- ✓ De profiter d'une couverture santé optimale et globale, quelle que soit la formule choisie.

A qui s'adresse cette offre ?

Aux habitants de la ville quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

Les avantages de cette offre

- ✓ Des tarifs négociés
- ✓ 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun
- ✓ Des conseillers Mutualia de proximité
- ✓ Les + : un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

Nouveau : avec votre droit à résiliation infra-annuelle, vous pouvez changer de complémentaire santé à tout moment. C'est facile, Mutualia s'occupe de tout pour vous!

Pour toute information

N'hésitez pas à prendre contact avec votre équipe Mutualia de proximité au 05.46.90.07.07, c'est gratuit et sans engagement.

Complémentaire santé & prévoyance

Pour les particuliers, professionnels & entreprises, associations & collectivités

Nouvelle mutuelle des territoires mise en place sur votre commune de BENEVENT L'ABBAYE

- ▶ Des valeurs mutualistes appliquées à un engagement social et solidaire, au service des besoins des territoires et de leurs habitants

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 05.46.90.07.07

MUTUELLE DES TERRITOIRES

Mutualia porte un projet social et solidaire au sein de votre commune. Retraités, indépendants, agents et inactifs, nous vous proposons de bénéficier d'une couverture santé répondant à vos besoins, à des tarifs privilégiés & sans condition.



Entre nous, c'est humain



MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ
 La complémentaire santé de votre commune

Pêlè-Meje

SPÉCIAL ÉCONOMIE

Du nouveau chez Pradeau



Notre boucherie-charcuterie-traiteur de la rue du Marché est régulièrement remarquée pour son savoir-faire et sa qualité. Confirmation nous en a encore été donnée dans le Monde des Artisans de Nouvelle-Aquitaine (n° de mars-avril) où un article élogieux lui a été consacré, mettant en relief la démarche « Artisans Gourmands du Limousin » à laquelle Eric Pradeau avait très vite adhééré et qui valorise le fait-maison, le savoir-faire, la proximité, la transmission et le travail d'équipe.

Eric Pradeau a également souhaité s'affilier à la marque « C'est Creusois » qui valorise les savoir-faire locaux et réuni des femmes

et des hommes fiers d'entreprendre et de promouvoir la Creuse. Son fameux pâté de pommes de terre témoigne à lui seul des qualités promues par la marque « C'est Creusois » ; il aura désormais sa propre marque, son propre nom : le Pataventin.

La Maison Pradeau — fondée en 1962 et dont la vitrine vient de faire peau neuve — s'inscrit désormais dans une démarche collective de mutualisation et de valorisation pour contribuer à une image volontariste d'un territoire qui crée, qui entreprend et qui est fier de son patrimoine, fier de lui et qui n'a rien à d'envier à d'autres qui seraient plus prisés.

La Broc'aux Locaux est dans la place

Le 30 avril dernier, Broc'aux Locaux a ouvert boutique place St Barthélemy dans les anciens locaux de la brocante Station 23.

Ce collectif associatif créé par une trentaine de producteurs et d'artisans creusois et haut-viennois propose la vente directe de leurs productions à la clientèle locale et de passage.

Variété, originalité et qualité sont les fondements de ce collectif. Vous pouvez y trouver : produits laitiers, viande locale, plantes aromatiques et dérivées, légumes, miel, champignons de culture... ainsi que

quelques pépites artisanales réalisées par un coutelier, une tapissière d'ameublement, une créatrice en vitraux...

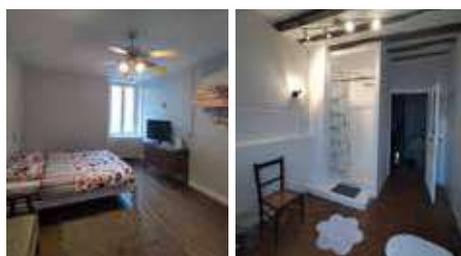
Le choix s'est porté sur notre cité bénéventine du fait de son maillage de commerces existant et du potentiel touristique qu'elle représente.

Souhaitons longue vie à ce beau projet collectif.

Ouvert du vendredi au samedi de 8h20 à 19h et le dimanche de 9h à 13h (journée complète pendant les mois d'été).



La Maison Bénéventine fait bel accueil



Florence GODSON-COURCOL a ouvert le 1^{er} avril dernier « La Maison Bénéventine » située au 20, rue de La Liberté. Des chambres d'hôtes coquettes et modernes à la fois sont proposées aux voyageurs et pèlerins pour profiter de tout le confort souhaité (Wifi, TV, jardin-terrasse avec vue sur l'abbaye...). Les clients hébergés peuvent également régaler leurs papilles avec des menus à base de produits frais et locaux, Florence ayant précédemment exercé ses talents de restauratrice dans notre Petite Cité de Caractère.

Les chambres d'hôtes sont ouvertes du 1^{er} avril au 31 octobre. L'établissement a pris des mesures complémentaires concernant la santé et l'hygiène afin d'assurer un séjour en toute sérénité.

Contact : 06 46 80 38 84 ou par mail à : alamaisonbeneventine23@gmail.com



MAEVA aux petits soins

L'entreprise MAEVA (Maintenance Amélioration Entretien Villas & Appartements) est située à Bénévent L'Abbaye depuis 2020. Son gérant, Monsieur COURCOL, propose des prestations de services en matière d'entretien d'espaces verts ainsi que divers travaux du bâtiment (menuiserie, petits travaux de rénovation...).

Contact : 07 69 34 75 02 ou par mail à : entreprisemaeva@gmail.com

Retrouvez l'actualité de Bénévent sur :

@beneventlabbaye23

www.beneventlabbaye.org